



N° 12507*03

Formulaire
obligatoire
CODE DE
L'ÉNERGIE
articles
D342-18 à 21

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Installation de consommation à usage non domestique

Cadre réservé
au CONSUELFormulaire émis le : 31/08/2023
À envoyer au CONSUEL avant le : 31/08/2024
N° Client : 749741 N° AC : 60223000060943
N° SIRET : 48285682000014 Fact. : SE23FW093907**VISA DU CONSUEL**(Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité)
organisme agréé par le Ministère de l'Industrie

Attestation "Verte"

Visé par CONSUEL
le 07/09/2023

(obligatoire pour la mise en service de l'installation)

ADRESSE DES CORRESPONDANCES

Si incomplète ou différente de celle indiquée dans le cadre "INSTALLATEUR" ci-contre

Nom du contact : SPUGNI PATRICK
Adresse : 150 chemin des Areniers
150 chemin des Areniers
CP : 13690 Ville : FOURQUES
Tél. portable : 0603136659
Mail : spugni.patrick@orange.fr

INSTALLATEUR

SPUGNI PATRICK
10 AVENUE DE FRIGOULET
30300 FOURQUES**INSTALLATION ÉLECTRIQUE**Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) * : ☐ NON ☒ OUI

Si oui : Référence du point de livraison fournie par le G.R.D. : 50008913230830

Nom du propriétaire de l'installation * : Mr. Mouthot gilbert

Nom du site * : EARL DU CHEMIN DES ARENIERS

Type * : Cocher la case s'il s'agit d'un I.G.H. : ☐ IGH (immeuble de grande hauteur - voir R122-2 du code de la construction et de l'habitation)
☐ ÉTABLISSEMENT RECEVANT DES TRAVAILLEURS ET/OU DU PUBLIC : ☒ Activité * (1) :
☒ INSTALLATION EXTÉRIEURE : ☒ Type * : ☐ éclairage public ☐ mobilier urbain ☒ autre Stations de pompage / relevage
☐ FOYER LOGEMENT (hors unité de vie) ☐ éclairage ☐ prises de courant
☐ SERVICE GÉNÉRAUX DE BÂTIMENTS D'HABITATION : ☒ Type * : ☐ autre * (2) :

Adresse * N° : 1145 Rue : ROUTE DES PALUNETTES

Complément :

Code postal : 13690 Commune : GRAVESON

Latitude : 43,866646 Longitude : 4,781136

TRAVAUX

Travaux * : ☐ INSTALLATION NEUVE ☒ remplir la colonne "neufs" du tableau A
☒ RÉNOVATION TOTALE ☒ remplir la colonne "neufs" du tableau A
☐ RÉNOVATION PARTIELLE ☒ remplir les deux colonnes du tableau A
☐ MISE EN SÉCURITÉ DES PARTIES COMMUNES
DE BÂTIMENTS D'HABITATION ☒ remplir la colonne "existants" du tableau A

Tableau A		neufs	existants
Nb. circuits	1,5 mm²	1	
	2,5 mm²		
	autres		

Puissance limitée (3) * : ☒ OUI ☐ NON Si non et en l'absence de rapport d'un organisme d'inspection : Fournir le dossier SC 143 (4)Autres intervenants en électricité sur installation de consommation (5) * : ☒ NON ☐ OUI Si oui : Indiquer nom et coordonnées :

L'installateur soussigné (6) atteste que l'installation électrique de consommation, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties rénovées sont compatibles, du point de vue de la sécurité, avec les parties non rénovées.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance et accepter le règlement d'intervention du CONSUEL (4)

Date * : 31 / 08 / 2023

Signature * :

Signée électroniquement par
SPUGNI PATRICK (749741)

* : Données obligatoires ou cocher obligatoirement une case.

(1) : Exemples : Bureaux, Éts. agricole, Hôtel, Magasin, ... (2) : Exemples : Chauffage, Climatisation, ...

(3) : Puissance inférieure ou égale à 36 kVA au point de livraison (≤ 90 A monophasé ou ≤ 60 A triphasé).

(4) : Téléchargeable à partir de www.consuel.com ou envoi sur demande.

(5) : Concerne les installations électriques fixes (canalisation électrique fixe ou dispositif de protection contre les surintensités ou contre les contacts indirects).

(6) : Tel que désigné dans le cadre "Installateur".

Zone réservée au CONSUEL
Ne rien inscrire dans ce cadre

60223000060943

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez sur les informations vous concernant d'un droit d'accès, de rectification ainsi qu'un droit d'opposition. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par courrier à l'adresse figurant sur votre facture. L'établissement d'une attestation faisant état de faits matériels inexacts est passible des sanctions édictées par l'article 441-7 du code pénal.

SC 108A-2